# Assurance de prêt immobilier : que faire en cas de rachat de crédits

<p style="text-align: justify;">Le rachat de crédit est une opération bancaire de plus en plus sollicitée par les particuliers surtout pour regrouper plusieurs prêts immobiliers ou renégocier un crédit immobilier. Cela s’explique par la baisse continue des taux d’intérêt immobilier. Avec plusieurs types de prêts en cours, les mensualités peuvent devenir de lourdes charges même pour les familles stables financièrement ou les fonctionnaires. Le rachat de prêt permet donc aux particuliers de réduire le coût global de leur crédit ou de faire baisser le montant des mensualités pour retrouver un équilibre dans la gestion de leur finance. Mais qui dit rachat de crédit dit nouveau prêt avec de nouvelles conditions. Qu’en est-il alors de l’assurance prêt immobilier dans ce cas ? L’essentiel à savoir <a href="https://rachat-de-credits-fonctionnaires.com/prets-immobiliers/">sur cette page</a>.</p>

<h2 style="text-align: justify;">L’assurance emprunteur, c’est quoi ?</h2>

<p style="text-align: justify;">L’assurance emprunteur a pour rôle de garantir le remboursement du prêt à la banque en cas de décès ou d’invalidité de l’emprunteur. Mais elle protège également l’emprunteur et ses proches tout en sécurisant son patrimoine. L’assurance est déterminée par différentes garanties (perte d’emploi, invalidité, décès…) qui couvriront votre achat immobilier en intégralité ou partiellement selon votre contrat. Cette assurance n’est pas obligatoire mais dans les faits, elle l’est car vos chances d’obtenir un prêt immobilier sans avoir souscrit une assurance sont quasiment nulles.</p>

<p style="text-align: justify;">En cas de rachat de crédits, tous les anciens prêts seront remboursés en totalité par l’organisme qui rachète vos crédits. Ils disparaîtront donc avec ses assurances pour faire place à un nouveau prêt qui doit faire l’objet d’une nouvelle assurance de prêt immobilier. Cela est exigé par la banque qui a racheté vos anciens prêts. Mais comme il ne vous reste plus qu’une seule mensualité après le rachat de crédits, vous n’aurez donc besoin que d’une seule assurance emprunteur qui couvrira ce nouveau prêt. Rappelez-vous que l’assurance emprunteur occupe une énorme place dans le coût total de votre crédit car elle représente jusqu’à 1/3 de votre crédit.</p>

<p style="text-align: justify;">C’est pourquoi il faut saisir cette occasion pour dénicher une assurance adaptée à vos besoins. Vous avez entièrement le droit de choisir une assurance autre que celle proposée par la nouvelle banque qui peut être moins avantageuse. C’est la délégation d’assurance de prêt autorisée depuis 2010 par la loi Lagarde qui peut vous permettre de réduire les cotisations.</p>

<h3 style="text-align: justify;">Comparer les offres d’assurance avant la souscription</h3>

<p style="text-align: justify;">Le rachat de crédit est la meilleure occasion pour changer d’assurance de prêt immobilier pour bénéficier d’un coût plus attractif. Pour dénicher une assurance qui vous couvrira dans les meilleures conditions avec des cotisations abordables, il est donc important de bien comparer avant de faire la souscription. Un comparateur vous sera d’une aide précieuse car il vous permettra de faire une étude sur différentes propositions répondant à vos besoins en effectuant une simulation qui ne vous prendra que quelques minutes.</p>

<p style="text-align: justify;">Pensez à vous renseigner sur les coûts et les garanties proposées pour comparer avant même d’entamer les procédures pour la demande de votre rachat de crédit.</p>

<p style="text-align: justify;">Pour conclure, un rachat de crédit vous mène à souscrire une nouvelle assurance pour couvrir le nouveau prêt. Mais pensez à comparer avant de choisir !</p>

méta : Dans le cadre d’un rachat de crédits, vous devez souscrire une nouvelle assurance de prêt immobilier pour couvrir le nouveau crédit. Pensez à comparer avant de souscrire.